ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 15262

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le devenir de la convention d'objectifs signée le 17 septembre 1996 concernant le 1 % logement qui prendra fin le 31 décembre prochain. Au niveau national, ce sont 345 000 familles qui, grâce à ces prêts au taux de 2 % maximum sont chaque année mieux logées. Ainsi, 13 millions de francs sont investis par les collecteurs du 1 % annuellement dans la construction, ce qui permet la réalisation de 35 millions de francs d'opérations immobilières et d'employer 85 000 personnes ou indirectes dans le bâtiment et les industries qui s'y rattachent. Dans le Nord - Pas-de-Calais, plus de 6 000 salariés sont mieux logés tous les ans. Pourtant, malgré ce bilan positif, des risques graves menacent le 1 % logement qui doit s'adapter aux évolutions de son environnement économique et social ainsi qu'aux nouvelles demandes des entreprises et de leurs salariés. Ainsi, l'Union d'économie sociale pour le logement recommande un redéploiement des investissements du 1 % logement tant dans le secteur locatif que dans l'accession à la propriété. Celui-ci aiderait le salarié dans son parcours résidentiel afin que, quels que soient les aléas de la vie familiale et professionnelle, il puisse bénéficier d'un habitat de qualité. Ce serait en outre, le moyen de répondre au besoin d'un troisième secteur locatif, entre le secteur social et le secteur libre, par la mobilisation et la rénovation du parc privé existant et de développer dans le même temps les modes d'intervention visant à protéger le salarié contre les risques spécifiques de fragilisation, voire d'exclusion, malheureusement, plus nombreux chaque jour. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre en la matière et quelles seront les objectifs du gouvernement à l'horizon du 1er janvier 1999 pour ce dispositif irremplaçable pour le logement social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. La convention du 17 septembre 1996 signée par le gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement a effectivement prévu de prélever, en 1997 et 1998, 50 % de la collecte et des retours de prêt du 1 % logement pour permettre le financement du prêt à taux zéro. Pour 1999, le Gouvernement se trouve ainsi confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens, mais qui depuis 1997 et 1998 dépend du prélèvement sur les recettes du 1 % ; d'autre part, préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un examen en commun de cette délicate situation est en cours avec l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. M. le Premier ministre a d'ailleurs saisi le Conseil économique et social d'une demande d'avis, désormais disponible, qui devrait utilement éclairer cette question. Le Gouvernement est attaché à développer une implication forte des partenaires sociaux dans la conduite des affaires du 1 % logement dont le rôle dans la politique nationale en faveur du logement social est essentiel.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE15262

Circonscription : Nord (20e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15262
Rubrique : Logement : aides et prêts
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3115
Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3652